

A.D. MAROQUINIERS
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : Quartier des Trois Ponts
Rue de Londaine, 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES
381 540 681 RCS SAINT ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente juin,
A dix heures,

Les associés de la Société A.D. MAROQUINIERS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier DALERY, en sa qualité de Président de la société DALERY FINANCES, Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Remplacement du Commissaire Aux Comptes titulaire, démissionnaire,
- Démission du Commissaire Aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale nomme la SAS 2R AUDIT, domicilié 1 Rue de la Presse – Immeuble Le Millénium, 42000 SAINT ETIENNE en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement du Cabinet RONZE DUBANCHET AUDIT, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

L'Assemblée après avoir pris acte de la démission de la Société DUBANCHET PARTICIPATIONS, Commissaire Aux Comptes suppléant, prend acte qu'en application des dispositions de l'article L. 821-40, I, alinéa 3 du Code de commerce, la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

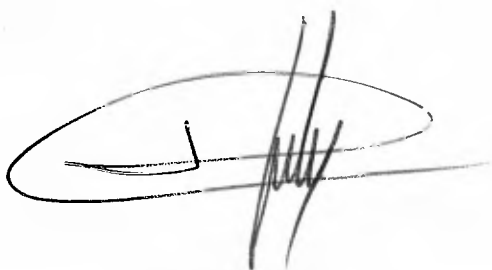
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Société DALERY FINANCES
Présidente
Monsieur Didier DALERY

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by several vertical strokes, likely representing the name 'Didier Dalery'.